



Vous faites de la R&D en Ile-de-France et vous avez un projet de R&D collaborative de moins de 1,5 million d'euros, il peut être présenté à l'appel à projets régional Ile-de-France s'il répond à toutes les conditions suivantes :

- il est innovant
- il se concentre sur l'une des 7 filières prioritaires (logiciels et systèmes complexes, sciences de la vie, automobile, aéronautique et spatial, industries de la création, éco-industries, économie sociale et solidaire)
- il est au bénéfice d'une zone urbaine en difficulté pour au moins un des partenaires ([liste des zones urbaines en difficulté](#))

et

- il doit être collaboratif avec une participation significative des PME
- il implique au moins deux PME et un laboratoire
- il représente au maximum de l'ordre de 1,5 million d'euros

Pour être sélectionné, votre projet devra, au préalable, être labellisé par le ou les pôles de compétitivité relevant de votre thématique.

N.B. : Ce dispositif est un dispositif complémentaire au FUI (Fonds Unique Interministériel) dédié aux "petits projets" des pôles en Île-de-France. Il a vocation à soutenir, sur le modèle du FUI, des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme. Les partenaires retenus par cet appel à projets pourront être financés par des collectivités franciliennes ou le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Dépenses éligibles

- Frais de personnel liés au montage, management, suivi de projet
- Frais d'études
- Frais de mission, frais de déplacement
- Sous-traitance
- Amortissements d'équipements

Taux d'intervention

- 50% du coût total pour les PME
- 100 % des coûts marginaux pour les labos
- 40% des coûts complets pour les établissements de recherche (EPIC, GIP, associations, etc.)

La subvention est plafonnée à 750 000 € par projet (FEDER + collectivités)

Procédure de sélection

Le dispositif de sélection des dossiers est adossé aux appels à projets du FUI par souci de simplicité et d'efficacité opérationnelle.

- 1/ **Dépôt du dossier de candidature auprès du pôle de compétitivité** ([dossier de candidature](#))
- 2/ **Commission de labellisation des projets par le pôle de compétitivité** (en présence de la DIRECCTE, d'un expert indépendant et éventuellement du chargé de mission sectoriel de la DGCIS)
- 3/ **Validation des dossiers par la DIRECCTE Île-de-France**
- 4/ **Présentation des projets retenus en commission technique des financeurs**
- 5/ **Instruction des projets et contractualisation avec les financeurs**

Ouverture de la sélection des dossiers dans le cadre du 11^{ème} AAP FUI :

**Les dossiers de candidature sont à déposer auprès de votre pôle de compétitivité avant :
le 26 novembre midi**

| Points de contact « DRIRE » | Points de contact « Pôles de compétitivité » |
|--|---|
| colas.hennion@industrie.gouv.fr | ADVANCITY : vincent.cousin@advancity.eu ASTech : severine.coupe@pole-astech.org CAP DIGITAL : philippe.roy@capdigital.com MEDICEN : kvaille@medicen.org ; rmaurisse@medicen.org MOVEO : helene.rambert@pole-moveo.org SYSTEMATIC : f.cuny@systematic-paris-region.org |